

**FO**  
la force syndicale  
Services Publics et de Santé

La **FO** nction Publique  
orce d'avenir

*Personnel ouvrier  
et technique*

**JE VOTE FO  
LE 6 DÉCEMBRE 2018**





# mini? QUIZ FO

Tu connais  
ton job ?

1. Je suis Ouvrier Principal de 2<sup>ème</sup> classe, je deviens Agent de Maîtrise.  
Combien de point d'indice majoré gagnerai-je en plus par mois ?
  - A. 10 points
  - B. 0 point
  - C. 2 points
  - D. Cela sera déterminé par mon directeur
2. Un Agent d'Entretien Qualifié au 9<sup>ème</sup> échelon qui devient Ouvrier Principal 2<sup>ème</sup> classe sera reclassé :
  - A. Au 9<sup>ème</sup> échelon
  - B. Au 5<sup>ème</sup> échelon
  - C. L'échelon sera déterminé en fonction d'un rapport rédigé par son supérieur hiérarchique
3. Combien d'échelons comportent la grille indiciaire des Ouvriers Principaux de 1<sup>ère</sup> classe ?
  - A. 13
  - B. 12
  - C. 11
  - D. 10
4. Le Conducteur Ambulancier est pour FO :
  - A. Un agent relevant de la filière ouvrière
  - B. Un agent relevant de la filière soignante
  - C. Un agent relevant en partie de la filière ouvrière et une autre partie de la filière soignante
5. Les ratios d'avancement de grade sont fixés par :
  - A. Le Directeur
  - B. L'Agence Régionale de Santé
  - C. Le Ministère
  - D. Le Maire de la commune





## ..... Réponses mini quiz FO .....

### Question 1

**Réponse B :** Depuis la mise en œuvre du PPCR, les Ouvriers Principaux de 2<sup>ème</sup> classe et les Agents de Maîtrise sont rémunérés dans la même échelle C2. Les OPQ et les MO sont maintenant tous Ouvriers Principaux de 2<sup>ème</sup> classe.

### Question 2

**Réponse B :** L'accord PPCR a supprimé (non signé par FO) le reclassement d'échelon à échelon lorsque l'agent AEQ prenait le grade supérieur. Ce principe faisait suite à un accord signé par FO en 2007. Il permettait d'avoir un gain indiciaire plus conséquent.

### Question 3

**Réponse D :** La grille de rémunération C3 comporte 10 échelons (voir grilles indiciaires page 5).

### Question 4

**Réponse B :** Pour Force Ouvrière, l'ensemble des Conducteurs Ambulanciers doit intégrer la filière soignante avec l'obtention de la catégorie Active. Ces personnels sont des acteurs incontournables dans la prise en charge des patients.

### Question 5

**Réponse C :** Force Ouvrière revendique une carrière linéaire et non bloquée par un ratio fixé par le Ministère.



**C2**

Ouvrier principal de 2<sup>ème</sup> classe

Agent de Maîtrise

Conducteur Ambulancier

Dessinateur

Agent de service de désinfection des services  
mortuaires (cadre d'extinction)

ECHELON	DUREE	INDICE MAJORE 2018	SALAIRE 2018	INDICE MAJORE 2019	SALAIRE 2019
1	1 an	328	1537,01	328	1537,01
2	2 ans	330	1546,38	330	1546,38
3	2 ans	332	1555,75	333	1560,44
4	2 ans	336	1574,50	336	1574,50
5	2 ans	343	1607,30	345	1616,67
6	2 ans	350	1640,10	351	1644,79
7	2 ans	364	1705,70	364	1705,70
8	2 ans	380	1780,68	380	1780,68
9	3 ans	390	1827,54	390	1827,54
10	3 ans	402	1883,77	402	1883,772
11	4 ans	411	1925,946	411	1925,946
12		416	1949,376	418	1958,748



**C1**

## Agent d'Entretien Qualifié

ECHOLON	DUREE	INDICE MAJORE 2018	SALAIRE 2018	INDICE MAJORE 2019	SALAIRE 2019
1	1 an	325	1522,95	326	1527,64
2	2 ans	326	1527,64	327	1532,32
3	2 ans	327	1532,32	328	1537,01
4	2 ans	328	1537,01	329	1541,69
5	2 ans	329	1541,69	330	1546,38
6	2 ans	330	1546,38	332	1555,75
7	2 ans	332	1555,75	335	1569,81
8	2 ans	336	1574,50	339	1588,55
9	3 ans	342	1602,61	343	1607,298
10	3 ans	354	1658,84	354	1658,844
11		367	1719,762	367	1719,762

**C3**

## Ouvrier principal de 1<sup>ère</sup> classe Agent de Maîtrise principal Conducteur Ambulancier principal Dessinateur principal

ECHOLON	DUREE	INDICE MAJORE 2018	SALAIRE 2018	INDICE MAJORE 2019	SALAIRE 2019
1	1 an	345	1616,67	350	1640,10
2	1 an	355	1663,53	358	1677,59
3	2 ans	365	1710,39	368	1724,45
4	2 ans	375	1757,25	380	1780,68
5	2 ans	391	1832,23	393	1841,60
6	2 ans	400	1874,40	403	1888,46
7	3 ans	413	1935,32	415	1944,69
8	3 ans	430	2014,98	430	2014,98
9	3 ans	445	2085,27	450	2108,7
10		466	2183,68	466	2183,676





## ..... Votre carrière .....

**Les services techniques, ouvriers et logistiques hospitaliers sont des maillons indispensables au bon fonctionnement de tous les établissements publics de santé.**

Les personnels techniques, ouvriers et logistiques sont une des faces cachées des établissements publics de santé, mais sans eux, le « navire » serait sans gouvernail. Il est bon de rappeler que la sécurité incendie, la restauration, le traitement du linge, les espaces verts, la maintenance du matériel biomédical, les transports, l'entretien général,... sont assurés par tous ces personnels. Ils participent de cette façon au confort et au bien-être du patient.

Mais dans la réalité, ces services ont peu de moyens (humains et financiers) pour faire aboutir leurs missions au mieux.

La volonté de mutualiser les moyens, de favoriser les regroupements a pour conséquences la mobilité des agents, la privatisation des services et la diminution de la masse salariale. Les personnels des services sont les premières « victimes » dans la mise en œuvre des GHT.

Pire encore, certaines administrations sont dans une logique de privatisation au détriment de la qualité et du service rendu.

On constate dans les établissements de santé : les AEQ remplissant des missions dévolues aux ouvriers principaux, des agents de maîtrise, des ouvriers principaux (MOP) qui remplacent des TH, TSH...

Le PPCR, non signé par FO, a accentué ces dérives statutaires puisque les ex-Maîtres Ouvriers se retrouvent sur la même grille indiciaire que les ex-OPQ via le grade d'Ouvrier Principal 2<sup>ème</sup> classe. Les Agents de Maîtrise sont également rémunérés en C2. La concordance entre le grade et la fonction n'est manifestement pas respectée !

Nos métiers ont évolué (technicité et protocoles) avec la mise en place de toutes ces normes, sans augmentation salariale. Force Ouvrière demande au Ministère une vraie négociation sur la filière Technique et Ouvrière pour une vraie reconnaissance statutaire.











*N'hésitez pas à prendre contact avec les représentants FO de votre établissement...*

*Il y a toujours une réponse à vos questions !*





## ..... Force Ouvrière revendique .....

-  *L'augmentation générale des salaires, l'intégration des primes dans le traitement de base pour le calcul de la retraite*
-  *Des recrutements et promotions sur des grades correspondant aux diplômes de chaque agent. Exemple : Stop aux AEQ ayant des CAP ou des BAC Pro !*
-  *L'organisation des concours dès la vacance de poste*
-  *Que tout agent exerçant des missions d'encadrement soit impérativement classé au minimum en catégorie B*
-  *Une réelle reconnaissance professionnelle s'appuyant sur des déroulements de carrière cohérents, de réelles possibilités de promotions professionnelles*
-  *L'abrogation des Groupements Hospitaliers de Territoire, synonyme de la privatisation des services logistiques, et le maintien de tous les emplois. Non à la mobilité forcée*
-  *Un déroulement de carrière linéaire*
-  *La mise en place d'une véritable filière sécurité-incendie avec des agents recrutés sur des grades d'ouvrier principal de 2<sup>ème</sup> classe*
-  *Le transfert des personnels ambulanciers dans la filière paramédicale en catégorie B avec un classement en catégorie active*
-  *La titularisation des contractuels occupant des postes pérennes*

En votant FO,  
vous voterez pour  
de légitimes  
revendications !



La Fonction Publique... Force d'avenir

7



AVEC  
**FO** JE  
DÉFENDS  
SERVICE  
PUBLIC

Elections  
CAP - CTE - CCP  
Le 6 décembre 2018...  
Je vote FO !

ELECTIONS FONCTION PUBLIQUE 2018  
**FO**

Suivez l'actualité de  
**FORCE OUVRIERE**  
en téléchargeant  
l'application **FO Santé**  
disponible sur Android  
et IOS

**FO**  
la force syndicale  
Services Publics et de Santé

Cachet du syndicat